

# Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine

**il y a des signes  
qui ne trompent pas.**



**Signes officiels de confiance**



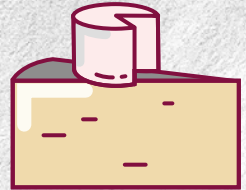
Les produits sous signe de l'origine et de la qualité témoignent de la richesse du patrimoine alimentaire français ; ils bénéficient de critères de qualité exigeants et de savoir-faire transmis de génération en génération.



### L'appellation d'origine protégée (AOP)

désigne un produit agricole ou agroalimentaire, dont **toutes les étapes de production sont réalisées dans une même zone géographique** et selon un savoir-faire reconnu, qui donnent ses caractéristiques au produit.

Exemples : Chablis, Bordeaux, Roquefort, Comté, Brie de Meaux, huile d'olive de Corse, poulet de Bresse...



### L'appellation d'origine contrôlée (AOC)

désigne un produit qui répond aux mêmes critères que l'AOP. Elle permet la protection du nom du produit sur le territoire français en attendant son enregistrement et sa protection au niveau européen. L'AOC peut également être octroyée aux boissons spiritueuses.

Exemple : Cognac



### L'indication géographique protégée (IGP)

identifie un produit agricole ou agroalimentaire dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son territoire géographique. Au moins **une des étapes de fabrication a lieu dans ce territoire.**

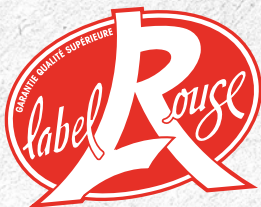
Exemples : riz de Camargue, clémentines de Corse, jambon de Bayonne, côtes de Gascogne, cidre de Bretagne...



# C'est une garantie officielle pour les consommateurs

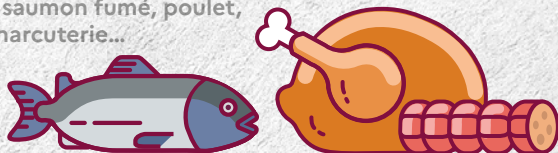
**La spécialité traditionnelle garantie (STG)** correspond à un produit dont les qualités spécifiques sont liées à une composition, des **méthodes de fabrication ou de transformation fondées sur une tradition**, et non pas à une origine géographique.

Exemples : Jambon Serrano, Gueuze (bière), moules de bouchot, Berthoud...



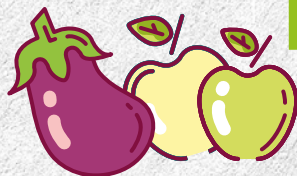
**Le Label Rouge (LR)** est un signe national de qualité qui désigne des produits agricoles, agroalimentaires ou des produits agricoles non alimentaires qui, par **leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure** comparé à des produits dits « standards ».

Exemples : saumon fumé, poulet, fromage, charcuterie...



**L'agriculture biologique (AB)** est un mode de production qui allie des pratiques respectueuses de l'environnement, le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'assurance d'un niveau élevé de bien-être animal.

Exemples : fruits et légumes, viandes, lait et produits laitiers, œufs, céréales...



# Pourquoi choisir ces produits ?

\* Ils sont **garantis** et reconnus par l'État.

\* Ce sont des aliments **de qualité**, typiques, ou élaborés dans le respect de l'environnement et du bien-être animal.

\* Ils ont des conditions de production strictes validées par l'État et font l'objet de **contrôles réguliers** réalisés par des organismes indépendants agréés par l'État.

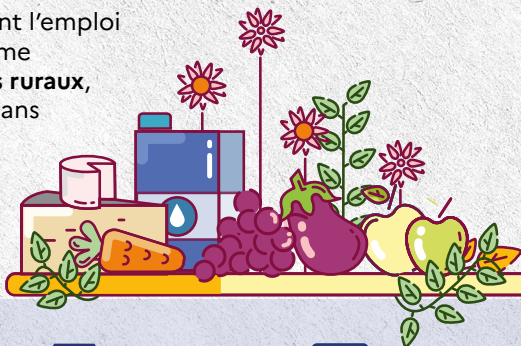
\* Ils valorisent **le savoir-faire** des entreprises et permettent aux producteurs de commercialiser des produits différenciés.

\* Ils maintiennent **la diversité des productions** agricoles françaises et favorisent la biodiversité, la variété des paysages et les ressources naturelles.

\* Ils préservent l'emploi et le dynamisme des **territoires ruraux**, notamment dans les zones défavorisées.

\* Ils favorisent une répartition plus **équitable** de la valeur entre les opérateurs de la filière.

\* Ils font partie du **patrimoine** alimentaire français et contribuent au rayonnement de l'excellence gastronomique française à l'international.



Ces signes concernent plus de 1200 produits en France (hors AB)



**428**  
LABELS ROUGE



**366** AOP  
VITICOLES



**159** IGP  
AGROALIMENTAIRES



**107** AOP  
AGROALIMENTAIRES  
DONT **51** PRODUITS LAITIERS



**76** IGP  
VITICOLES



**7** STG  
PRODUITES  
EN FRANCE



**2** AOC  
FORESTIÈRES

[inao.gov.fr](http://inao.gov.fr)

Liste complète des produits sous signe officiel de qualité et d'origine.

[agriculture.gov.fr](http://agriculture.gov.fr)

Politique de valorisation des produits agricoles ou alimentaires et informations relatives aux signes de qualité.

[agencebio.org](http://agencebio.org)

Promotion de l'agriculture biologique et structuration des filières.

